

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-10-06-2a

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le 06 OCTOBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Gérard ALLARD, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Lucette ALBERTO, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Claude DAULIACH, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Objet : Décision Modificative n°3 du budget principal de la Commune.

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2022 afin de tenir compte notamment d'écritures de régularisation demandées par la Trésorerie concernant des opérations d'ordre, ainsi que de l'inscription de l'emprunt contracté pour la continuation des travaux d'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 012 Article 64114 « Personnel titulaire – indemnité inflation »	+ 50 000.00 €
Chapitre 012 Article 64118 « Autres indemnités »	+ 150 000.00 €
Chapitre 012 Article 64131 « Rémunérations »	+ 150 000.00 €
Chapitre 012 Article 64168 « Autres emplois d'insertion »	+ 20 000.00 €
Chapitre 023 Article 023 « Virement à la section d'investissement »	- 320 000.00 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 042 Article 722 « Travaux en régie » + 50 000.00 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 041 Article 1323 « Subventions non transférables Département » + 51 000.00 €
Opération 964 Article 2112 « Diverses acquisitions » + 100 000.00 €
Chapitre 040 Article 2315 « Travaux en régie » + 50 000.00 €
Opération 816 Article 2315 « Pont Ste Cécile/Côte Ouest » + 50 000.00 €
Opération 948 Article 2183 « Acquisition de matériel informatique » + 5 000.00 €
Opération 949 Article 2315 « Aménagement de l'Av. de la Méditerranée » + 2 415 000.00 €
Chapitre 204 Article 2046 « Attribution de Compensation d'investissement » + 30 000.00 €
Opération 924 Article 21534 « Eclairage Public » + 30 000.00 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 041 Article 1313 « Subventions transférables Département » + 51 000.00 €
Chapitre 16 Article 1641 « Emprunt en euros » 3 000 000.00 €
Chapitre 021 Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » - 320 000.00 €

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif de la Commune voté le 17 mars 2022,

Vu la Décision Modificative n°1 en date du 24 mai 2022,

Vu la Décision Modificative n°2 en date du 7 juillet 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 septembre 2022,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour/ 2 Contre/ 4 Abstentions)

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le contenu exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :

10 OCT. 2022

11 OCT. 2022

Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS

